

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS268

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« des dispositions prévues par le »

les mots :

« de l'expérimentation prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.